



ADMINISTRATION COMMUNALE

---

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2010

### Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

#### Séance publique

#### INTERCOMMUNALES

1. I.M.S.T.A.M.  
Assemblée générale ordinaire du 22/06/2010.  
Approbation des comptes et du rapport de gestion 2009.  
Rapport du Réviseur.  
Décharge à donner aux Administrateurs.  
C.P.A.S. d'Ath : suivi du dossier.
  
2. I.G.E.H.O.  
Assemblée générale statutaire du 24/06/2010.  
Approbation des comptes du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 novembre 2009.  
Décharge à donner aux Administrateurs du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'au 26 novembre 2009.  
Décharge à donner au Réviseur pour l'exercice de son mandat en 2009.
  
3. I.E.H.  
Assemblée générale ordinaire du 25/06/2010.  
Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.  
Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2009.

**Recommandations du Comité de Rémunération.  
Nomination d'un Réviseur d'Entreprises pour une période de trois ans.**

**4. I.G.H.**

**Assemblée générale ordinaire du 25/06/2010.**

**Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.**

**Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2009.**

**Recommandations du Comité de Rémunération.**

**Nomination d'un Réviseur d'Entreprises pour une période de trois ans.**

**5. I.G.R.E.T.E.C.**

**Assemblée générale ordinaire du 29/06/2010.**

**Affiliations/Administrateurs.**

**Modifications statutaires.**

**Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2009.**

**Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration et du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2009.**

**Renouvellement du mandat de Réviseur 2010-2013.**

**6. I.P.F.H.**

**Assemblée générale ordinaire du 29/06/2010.**

**Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009.**

**Décharge à donner aux membres des organes de gestion et de contrôle ainsi qu'au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2009.**

**Recommandations du comité de rémunération.**

**Nomination d'un réviseur d'entreprises pour une période de trois ans.**

**SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES**

- 7. Site SAE/ALE13 dit « Sucrerie ». Travaux de réhabilitation de l'ancien entrepôt du Séquoia – aménagement d'un hall. Marché de services pour la coordination sécurité-santé, phase réalisation. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien entrepôt du Séquoia – aménagement d'un hall, un auteur de projet a été désigné.

Parallèlement à cette tâche, il y a lieu qu'un coordinateur sécurité-santé soit désigné pour la phase réalisation desdits travaux.

Le Service Technique Communal ne pouvant assumer actuellement cette mission, il est proposé de faire appel à une personne extérieure.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

### **8. Travaux de maintenance extraordinaire de l'éclairage de mise en valeur de bâtiments et sites répartis sur le territoire de l'entité d'Ath :**

- Pour l'exercice 2009. Correction administrative de la nature du marché.
- Pour l'exercice 2010. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, un crédit est inscrit au budget en vue de l'entretien extraordinaire de l'éclairage pour la mise en valeur du patrimoine.

Il s'agit à titre principal de l'entretien et de la réparation des appareils d'éclairage présentant des défauts de fonctionnement et qui ont été installés dans le cadre de la mise en valeur de bâtiments du patrimoine et sites répartis sur l'ensemble de l'entité d'Ath.

## **SERVICE INFORMATIQUE**

### **9. Licence complémentaire pour le logiciel de gestion du Service technique communal (Atal-Firme Stesud). Rectification administrative de la décision du Conseil communal du 28/04/2010.**

## **JEUNESSE ET COHESION SOCIALE - ACTION JEUNESSE INFO**

### **10. Avenant à la convention de partenariat établie entre la Maison Culturelle d'Ath et l'Administration communale d'Ath dans le cadre des actions effectuées par la cellule Action Jeunesse Info.**

Historiquement, Action Jeunesse Info était une association de fait entre divers partenaires.

L'objectif était la lutte contre toute forme d'exclusion. M. Petre, animateur directeur de la Maison Culturelle d'Ath (MCA) avait été désigné chef de projet pour les actions réalisées dans ce cadre.

La Maison Culturelle d'Ath partenaire des projets et représentée dans les divers comités d'accompagnement successifs, assurait :

\* Une aide pédagogique et s'engageait à assurer la coordination entre les porteurs et les acteurs des projets (publics cibles) à chaque étape de la conception ou de la réalisation.

\* La gestion financière des activités liées aux PPP.

M. Petre soutient toujours le projet actuel par son implication en tant que Vice-président de la Commission d'accompagnement et du partenariat dans le Plan de Cohésion sociale.

Depuis le départ, toute la trésorerie concernant les frais inhérents aux activités de la cellule AJI (financées entièrement par l'Administration communale), que ce soit dans le cadre de la jeunesse : A fond la forme, activités de la rampe, Conseil Consultatif des jeunes,... ou des activités liées aux Plans de lutte contre l'exclusion, Plan Social Intégré, Plan de Prévention de Proximité, a été prise en charge par la Maison Culturelle d'Ath.

Puisque M. Petre gérait le projet, il était logique que ce soit la Maison Culturelle qui engage les dépenses pour la mise en place des activités et soit remboursée par la suite par la Ville d'Ath qui percevait de son côté les subventions de la Région Wallonne.

A ce jour, la Région Wallonne désire obtenir une copie de la preuve du paiement à la MCA, des frais liés aux PPP, pour liquider la subvention, sans quoi, il est possible qu'un remboursement de la subvention soit demandé.

Un avenant à la convention de 2004 est donc proposé pour permettre au service comptabilité de l'Administration communale d'Ath de s'acquitter des montants dus à la Maison Culturelle d'Ath, pour pouvoir justifier l'octroi des subventions perçues à la Région Wallonne et pour permettre un meilleur fonctionnement dans les années futures.

#### **11. Autorisation d'octroi de provisions de trésorerie pour le Service Action Jeunesse Info. Approbation.**

Action Jeunesse Info a en charge, depuis plusieurs années, l'organisation de diverses activités pendant l'année et les animations de vacances durant les périodes de congés scolaires.

Une réorganisation de la comptabilité du service a été entreprise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, notamment pour distinguer les activités du secteur « Jeunesse » de celles liées au Plan de cohésion sociale.

Il ressort que :

Il serait nécessaire de créer une provision de trésorerie pour l'ensemble des activités de l'AJI tels que le prévoit l'article 31 § 2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

\* \* \* \* \*